Informations de base

2010/2611(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Albanie **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.40.03 Relations avec l'Europe du Sud-est et les Balkans **Zone géographique** Albanie	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	3023	2010-06-14
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Relations extérieures	ASHTON Catherine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/06/2010	Débat au Conseil		
07/07/2010	Débat en plénière		
08/07/2010	Décision du Parlement	T7-0282/2010	Résumé
08/07/2010	Résultat du vote au parlement		
08/07/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/2611(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0408/2010	07/07/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0282/2010	08/07/2010	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2010)6850	29/11/2010	

Résolution sur l'Albanie

2010/2611(RSP) - 08/07/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 47 voix contre et 19 abstentions une résolution déposée par sa commission des Affaires étrangères sur l'Albanie.

Le Parlement confirme son **appui total à la demande d'adhésion de l'Albanie à l'Union européenne** (ainsi qu'aux futures demandes d'adhésion de tous les autres pays des Balkans occidentaux) lorsque ce pays aura atteint un certain degré de stabilité et de fiabilité politiques et satisfera pleinement aux critères de Copenhague. Les députés reconnaissent les progrès accomplis par l'Albanie dans son processus de réformes, mais soulignent que **des efforts supplémentaires importants sont nécessaires**, à la fois pour consolider la démocratie et l'état de droit et pour assurer le développement durable du pays.

Améliorer le climat politique : le Parlement espère que le gouvernement albanais et l'opposition parviendront à surmonter les controverses politiques actuelles en vue d'encourager les aspirations européennes des citoyens albanais. Il estime qu'il est grand temps de trouver une issue durable à la crise politique actuelle pour que le pays puisse progresser sur la voie de son adhésion à l'Union. Le Parlement déplore en particulier la crise politique qui a suivi les élections législatives de juin 2009 en Albanie et souligne que le bon fonctionnement des institutions représentatives (en particulier du Parlement) est l'épine dorsale d'un système démocratique consolidé et un critère important d'intégration à l'Union. Le Parlement salue la décision de l'opposition de participer activement aux travaux du Parlement albanais, mais regrette qu'un consensus n'ait pas encore pu être atteint quant aux élections de 2009. Il invite le gouvernement et l'opposition, pour le cas où une solution ne pourrait être trouvée sans aide extérieure, à convenir d'une médiation, par exemple par une invitation commune adressée à des représentants du Conseil de l'Europe et/ou du Parlement européen.

Libéralisation des visas : le Parlement se félicite de l'adoption, le 27 mai 2010, de la proposition législative de la Commission concernant la libéralisation du régime des visas et invite la Commission à vérifier que les autres critères auront été remplis au cours des prochains mois, de façon à préparer la voie à l'approbation, par le Conseil et le Parlement européen, de l'introduction de l'exemption de visa d'ici la fin de l'année. Il se réjouit de l'appui politique que tous les partis ont manifesté en faveur de la libéralisation du régime des visas dans la résolution que le Parlement albanais a adoptée le 11 mars 2010. Il prend acte avec satisfaction des initiatives de l'Albanie en vue de lever l'obligation de visa pour les pays voisins, car il s'agit là d'une démarche positive favorisant les contacts personnels et la réconciliation dans la région. Ces initiatives devraient aller de pair avec le processus de libéralisation des visas entre les pays de l'espace Schengen et ceux des Balkans occidentaux.

Réforme du système judiciaire et lutte contre la corruption : les députés saluent les progrès réalisés au sein du système judiciaire, mais soulignent que la mise en œuvre des réformes en est toujours à un stade précoce. Pour le Parlement, la **réforme de ce système** est une condition indispensable dans le cadre de la demande d'adhésion de l'Albanie à l'UE et insiste sur l'importance de la séparation des pouvoirs dans une société démocratique. Parallèlement, le Parlement accueille favorablement les mesures prises pour **lutter contre la corruption**, notamment l'adoption du plan d'action intégré anticorruption pour 2010. Il note que la lutte contre la corruption demeure un défi politique majeur dans ce pays, que l'application des lois et la répression des infractions sont insuffisantes et que des mesures vigoureuses doivent être prises pour éviter que des auteurs d'actes de corruption restent impunis. Le Parlement insiste en particulier sur la nécessité de réduire le nombre des personnalités qui bénéficient de l'immunité et appelle à un cadre législatif relatif à la **pleine transparence du financement des partis politiques**.

Le Parlement insiste également sur la nécessité de :

- renforcer l'indépendance et le financement des médias ;
- mettre en place un cadre légal pour combattre et prévenir les différentes formes de criminalité organisée, comme le blanchiment des capitaux, le trafic de stupéfiants et la traite d'êtres humains;
- renforcer la participation de la société civile à l'élaboration des politiques et au contrôle de leur mise en œuvre ;
- renforcer les droits syndicaux fondamentaux tels que reconnus par la Constitution albanaise ;
- renforcer la participation des femmes à la vie politique;

- renforcer la protection des victimes de la violence domestique et des divers trafics (les députés demandent en particulier une mise en œuvre intégrale de la législation en vigueur sur la protection des femmes et des enfants à l'égard de la violence sous toutes ses formes).

La question des minorités : le Parlement reconnaît les progrès accomplis en matière de protection des minorités ainsi que l'achèvement de la mise en place d'un cadre institutionnel et législatif permettant d'assurer cette protection. Il constate toutefois que les discriminations continuent de poser problème dans le pays, notamment à l'égard des groupes de population vulnérables et en ce qui concerne le respect de l'identité et de l'orientation sexuelles. Il souligne que le pays doit multiplier ses efforts pour appliquer les priorités du partenariat européen en ce qui concerne les minorités, et plus particulièrement l'usage des langues minoritaires. Le Parlement s'inquiète en particulier de la situation des Roms qui continuent de faire face à des conditions d'existence difficiles et de subir des discriminations en matière d'accès à l'éducation, à la protection sociale, aux soins de santé, à l'emploi et à un logement décent.

Lutte contre la pauvreté : si le Parlement constate la réduction significative de la pauvreté au cours des dernières années en raison de l'importante augmentation du PIB en termes réels, il souligne toutefois qu'une large part de la population vit toujours dans la pauvreté. Pour le Parlement, l'Albanie devrait poursuivre son action de mise en œuvre des politiques économiques capables d'assurer une croissance économique durable, la protection de l'environnement et la création d'emplois. Des efforts devraient notamment être accomplis pour améliorer l'environnement des entreprises et pour renforcer les investissements publics afin de valoriser les infrastructures dans des secteurs essentiels (éducation, santé, justice, transports et agriculture). D'autres efforts sont attendus en matière de i) sécurité des approvisionnements énergétiques et de diversification des sources d'énergie, ii) de renforcement des transports publics, iii) de protection de l'environnement, tant en zone urbaine que dans les campagnes.

Relations de bon voisinage : les députés reconnaissent enfin que l'Albanie entretient de bonnes relations avec ses voisins, contribuant ainsi de façon déterminante à la stabilité de la région (notamment avec la Serbie). Ils soulignent que la coopération régionale transfrontalière est essentielle pour s'attaquer à des problèmes graves comme la traite des êtres humains.